

AVIS N° 15/23

SEANCE DU	21/03/2023
INTITULE	PORTANT DECALAGE DES HORAIRES DES SEANCES DE NEGOCIATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/PME

Article 1 :

La SGBV porte à la connaissance des Intermédiaires en Opérations de Bourse que les horaires des séances de cotation seront décalés, durant le mois de Ramadhan, d'une demi-heure.

A cet effet, les séances de cotation débuteront à 10h00.